

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.540
6 mars 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUARANTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 6 mars 1990, à 10 heures.

Président : M. Emeka Ayo Azikiwe (Nigéria)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 540ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément au programme de travail, la Conférence commencera aujourd'hui l'examen du point 5 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient pourront soulever toute autre question ayant trait aux travaux de la Conférence.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Mexique et de la Bulgarie. Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, l'ambassadeur Marín Bosch.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (traduit de l'espagnol) : La délégation mexicaine désire formuler quelques observations sur le point 5 de l'ordre du jour intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace" et partager avec les autres délégations quelques réflexions de caractère général sur les travaux et l'avenir de la Conférence. Mais permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer tout le plaisir que nous avons à vous voir présider nos travaux et de vous assurer de la coopération sans réserve de la délégation mexicaine. La semaine dernière, le Nigéria, par la présence de son Ministre des relations extérieures, a souligné l'importance qu'il a attribuée de tout temps à cette instance de négociation d'accords sur le désarmement. Je voudrais par ailleurs remercier l'ambassadeur Wagenmakers des Pays-Bas pour les efforts que lui-même et sa délégation ont déployés durant le mois de février.

Pendant des siècles, la conquête de l'espace est demeurée un rêve, évoqué de temps à autre à l'occasion des débats théoriques de scientifiques ou dans les récits imaginaires de conteurs. Au cours des dernières décennies, ce rêve est devenu une réalité aux dimensions considérables qui, aujourd'hui, animée par l'esprit de pionnier et d'aventure qui habite l'être humain, nous offre de multiples occasions de coopération internationale. Nous devons toutefois reconnaître que, 30 ans après l'avènement de l'ère spatiale et en dépit de nos meilleures intentions, l'Organisation des Nations Unies n'est pas encore parvenue à jouer un rôle définitif et définitoire dans cette sphère. Alors que la Charte contient des dispositions relatives à la décolonisation et à la coopération économique internationale, elle est silencieuse en ce qui concerne l'espace, aussi bien que les armes nucléaires d'ailleurs. L'ONU s'est ainsi vue contrainte d'improviser et, dans cette tâche d'improvisation précisément, l'Assemblée générale a dû esquiver de nombreux obstacles, notamment des difficultés d'interprétation et d'intention.

Quand et pourquoi ces difficultés ont-elles surgi ? La réponse n'est pas aisée. Sont-elles dues à un défaut de fabrique, une carence initiale, un faux pas ou une simple avarie ? Voyons comment tout a démarré en 1957. Durant l'automne de cette année, les deux superpuissances étaient en mesure de lancer un satellite expérimental. Le 4 octobre, l'Union soviétique fut la première à le faire. Cet événement fut une surprise pour beaucoup et joua le rôle d'un stimulant pour d'autres. Le résultat fut que l'Assemblée générale inscrivit à l'ordre du jour de sa treizième session, en 1958, la question intitulée "Question de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique

(M. Marín Bosch, Mexique)

à des fins pacifiques". A l'issue de l'examen de cette question, elle adopta la résolution 1348 (XIII) par laquelle elle créait un comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, composé de représentants de 18 nations, et chargé d'établir un rapport sur les activités et les ressources de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et d'autres organismes internationaux en la matière, sur les arrangements à prévoir en matière d'organisation afin de faciliter la coopération internationale en ce domaine dans le cadre de l'ONU et sur la nature des problèmes juridiques que pourrait soulever l'exécution de programmes d'exploration de l'espace extra-atmosphérique. La résolution fut adoptée par 53 voix contre 9, avec 19 abstentions. S'y opposèrent les pays d'Europe de l'Est, et pour deux raisons : premièrement, le mandat du Comité passait sous silence la question de la militarisation de l'espace et, deuxièmement, la composition du Comité, qui comprenait seulement trois pays du groupe socialiste, n'était pas équilibrée.

Ce qui précède fut exposé en détail le 13 décembre 1958 par l'Ambassadeur de l'Union soviétique, M. A.A. Sobolev, qui ajouta que son gouvernement ne participerait pas aux travaux du Comité dont la composition asymétrique avait été imposée par une résolution adoptée à une "majorité automatique". A son tour, l'Ambassadeur des Etats-Unis, M. Henry Cabot Lodge, déclara : "Cette nuit, M. Sobolev a parlé d'une majorité automatique. Or une des choses qui ont fait grande impression sur moi, et je le crois sur un grand nombre d'autres délégations, est l'intervention pratiquement systématique de la minorité automatique. Je pense que si un jour l'URSS est du côté de la majorité au sein de cet organe, et j'espère qu'il en sera ainsi, ce qui signifierait que l'URSS a modifié sa politique et son comportement, elle ne parlera pas de majorité automatique. Une majorité est automatique quand l'autre partie s'attend qu'il en soit ainsi".

L'année suivante, un accord ayant été conclu sur une composition plus acceptable pour les pays du groupe socialiste, la résolution 1472 (XIV), qui portait création du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, fut approuvée sans être mise aux voix. A cette occasion, l'Assemblée générale décida également de convoquer une première conférence scientifique internationale pour l'échange de données d'expérience concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Les deux piliers sur lesquels allaient reposer les travaux des Nations Unies étaient en place : les conférences internationales, dont la dernière connue sous le nom d'UNISPACE 82, et les réunions annuelles du Comité et de ses deux sous-comités. Si on peut dire qu'en 1959, en établissant le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, l'Assemblée générale a réussi à surmonter les obstacles créés par la guerre froide, l'histoire de ces dernières décennies nous montre que l'espace, loin de devenir un champ de coopération internationale à des fins pacifiques, est devenu le théâtre d'affrontements et de rivalités entre les deux principales puissances militaires.

Les activités militaires dans l'espace ont été une cause croissante d'inquiétude pour une partie de la communauté internationale. Déjà en 1957, le Canada, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni avaient présenté une proposition visant la création d'un comité technique chargé d'étudier la mise

(M. Marín Bosch, Mexique)

en place d'un mécanisme d'inspection de nature à garantir que les objets lancés dans l'espace le seraient à des fins exclusivement scientifiques et pacifiques.

La deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tenue à Vienne en août 1982, a formulé une série de recommandations visant à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques. A l'issue de cette Conférence, l'Assemblée générale a adopté la résolution 37/90 dans laquelle, "gravement préoccupée par l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique", elle invitait "tous les Etats Membres, en particulier ceux dont la capacité dans le domaine spatial est particulièrement développée, à contribuer activement à empêcher que l'espace extra-atmosphérique ne devienne le théâtre d'une course aux armements, ce qui est essentiel pour que la coopération internationale touchant l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique puisse progresser".

La veille, le 9 décembre 1982, dans sa résolution 37/83, l'Assemblée générale avait demandé à la Conférence, qui alors s'appelait Comité, d'examiner, "à titre prioritaire, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique" et de créer "un groupe de travail spécial sur la question au début de sa session de 1983, en vue d'engager des négociations pour la conclusion d'un ou de plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements sous tous ses aspects dans l'espace extra-atmosphérique".

L'année suivante, l'Assemblée générale, dans sa résolution 38/80, a demandé "à tous les Etats, en particulier ceux qui sont particulièrement avancés dans le domaine spatial, d'entreprendre promptement des négociations sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en vue de parvenir à un ou plusieurs accords destinés à mettre fin à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et à empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, contribuant ainsi à atteindre le but déclaré de la communauté internationale, qui est d'assurer que l'espace extra-atmosphérique est utilisé à des fins exclusivement pacifiques". Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a prié le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique d'examiner, "en priorité, les questions relatives à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, en tenant compte du fait que, par la résolution 37/83 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1982, le Comité du désarmement a été prié d'examiner en priorité la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi que de la nécessité de coordonner les efforts du Comité des utilisations pacifiques et du Comité du désarmement".

Depuis lors, au fil des ans, l'Assemblée a réaffirmé que la Conférence, "seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements dans l'espace".

(M. Marín Bosch, Mexique)

En août 1985, le Groupe des six a de nouveau vivement engagé les Etats-Unis et l'Union soviétique à mettre fin à la militarisation de l'espace. On nous disait alors, il y a six ou sept ans, que le Comité des utilisations pacifiques n'était pas l'instance appropriée pour examiner les mesures destinées à prévenir une militarisation croissante de l'espace. Les accords devaient se négocier au sein de cette Conférence. On estimait alors que trois sur quatre des milliers de satellites lancés dans l'espace servaient à des fins militaires - pour renforcer l'efficacité des armées et de leurs systèmes d'armement, pour la navigation, les communications, la météorologie et la géodésie, jusqu'aux satellites de reconnaissance, c'est-à-dire qui permettent d'obtenir des données sur d'éventuels objectifs militaires. Par ailleurs, on avait déjà mis à l'essai des armes antisatellites et l'on commençait à envisager la possibilité de déployer dans l'espace un système de défense contre les projectiles balistiques.

Depuis lors, à la suite de l'initiative de défense stratégique, communément dénommée "guerre des étoiles", on a assisté à une multiplication des projets de recherche qui ont englouti des sommes énormes. Rien donc de plus naturel que cette situation ait suscité l'intérêt de centaines de sociétés, laboratoires et instituts du secteur privé désireux de participer, d'une manière ou une autre, aux projets issus de la "guerre des étoiles". Il est évident que se dessine un vaste réseau d'intérêts qui, dans le cadre du complexe militaro-industriel des Etats-Unis, se chargeront de promouvoir ledit programme à leur profit. Nul doute qu'une situation analogue se retrouve en Union soviétique.

En dépit des appels réitérés de la communauté internationale, la présente Conférence n'a pas été en mesure d'examiner avec succès cette question prioritaire. Certes, chaque année, comme c'est le cas ces jours-ci, se renouvelle le rituel d'établir un comité spécial chargé d'examiner la question, mais dont le mandat, en raison de l'opposition d'une délégation, n'autorise pas à négocier.

Ceci nous amène au deuxième point de cette intervention. Après 12 ans d'absence, nous avons repris place dans cette instance. Nous en étions partis en 1978, peu après que l'Assemblée générale eut modifié ses méthodes de travail et approuvé son élargissement. A cette époque nous travaillions sous le régime insolite de la coprésidence. Nous étions 26, mais l'un des sièges était toujours vacant. Dans les années 70, pour justifier notre existence, nous avons élaboré la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles. La communauté internationale n'y prêta guère attention. Vinrent ensuite les ajustements de 1978 et l'élargissement susmentionné de sorte que, aujourd'hui, nous sommes une instance de négociation multilatérale par antonomase.

Notre passé contient quelques chapitres importants et beaucoup d'occasions perdues. Notre présent semble assez prometteur, du moins dans le domaine des armes chimiques, mais notre futur à moyen terme est franchement incertain.

(M. Marín Bosch, Mexique)

Il y a une vingtaine d'années, Mme Alva Myrdal nous invitait régulièrement à nous pencher ensemble sur la direction de nos travaux. Elle décrivait notre tâche comme une expédition cartographique. On pourrait également utiliser les termes qu'emploient les architectes avant de commencer la construction d'un édifice. Ils parlent de "parcours critique". Quelle que soit l'expression employée, l'heure de la réflexion est venue. A la différence des architectes, nous faisons notre parcours critique lorsque le bâtiment, c'est-à-dire la Conférence, a déjà été construit. D'un autre côté, nous avons accumulé une somme d'expériences et, comme nous l'avons constaté, il règne un esprit de bonne volonté entre les représentants qui, permettez-moi de le dire, forment ce qu'on pourrait appeler un corps d'artisans du désarmement. Nous devons donc essayer de voir l'horizon plus clairement. Commençons tout d'abord par préserver la crédibilité de la Conférence. Où se manifeste ici le sentiment d'urgence qui apparaît dans les résolutions de l'Assemblée générale et pénètre les travaux et les vues de nombreuses organisations non gouvernementales ?

Une deuxième question est : que se passera-t-il dans cette salle une fois conclue la convention sur les armes chimiques ? Retomberons-nous dans la pantomime stérile des époques passées ? Chercherons-nous un thème de peu d'intérêt pour la communauté internationale simplement pour "réaliser quelque chose" et nous distinguer ainsi aux yeux de l'Assemblée générale ? En peu de mots, y a-t-il place pour quelque chose après la convention sur les armes chimiques ?

Si nous continuons à rester fidèles au système d'alliances militaires antagonistes ou, pire encore, si nous essayons de consolider et de codifier des avantages militaires obtenus unilatéralement, nous n'irons pas bien loin. Nous continuons à travailler en fonction de schémas politico-militaires caducs. L'une des alliances militaires est en train de connaître de grands bouleversements. Les pays d'Europe de l'Est ont annoncé qu'ils réduiraient unilatéralement leurs budgets militaires, leurs forces armées et leurs armements et ont déclaré leur intention de conclure des accords pour le retrait des troupes étrangères de leurs territoires respectifs. De telles mesures unilatérales ou négociées constituent des progrès concrets et effectifs sur la voie du désarmement. L'autre alliance, qui perd sa raison d'être, sera vraisemblablement contrainte à prendre des mesures analogues. En effet, pourquoi maintenir une alliance militaire créée pour faire face à une prétendue menace qui a disparu ?

Nous devons donc réfléchir sur la nouvelle réalité géopolitique qui s'élabore. Il est clair que la rapidité des changements en Europe a surpris même les observateurs politiques les plus chevronnés. Les ajustements politiques et militaires qu'entraînent ces changements commencent à apparaître et se produisent avec une spontanéité inhabituelle. Les gouvernements agissent conformément à la volonté de leurs peuples, sans consulter personne et sans demander d'autorisation. Et que dire des pays non alignés ou neutres ? Alignés et neutres face à qui ?

(M. Marín Bosch, Mexique)

Cette Conférence a été créée et continue à travailler dans un cadre issu des pactes militaires de l'après-guerre. Très bientôt ce cadre sera passé à l'histoire. A l'aube des travaux de ce qui était alors le Comité des dix-huit Puissances sur le désarmement, le Ministre des relations extérieures de l'Union soviétique a déclaré le 15 mars 1962 : "On peut dire que le Comité des dix-huit se présente sous l'aspect d'une coupe transversale du monde d'aujourd'hui. Les trois principaux groupes d'Etats y sont tous représentés : pays socialistes, Etats membres des blocs militaires des puissances occidentales et pays neutralistes. Les intérêts des différentes régions du globe y sont aussi représentés. Jamais encore il n'y avait eu d'organe de négociation sur le désarmement si bien adapté à la solution des problèmes qu'il est chargé de résoudre. Le Comité est suffisamment large pour être représentatif au plein sens du terme. Mais en même temps il est suffisamment restreint pour pouvoir travailler efficacement et ne pas s'enliser dans une fondrière de discussions interminables où la cause vitale du désarmement risquerait de s'engloutir" (ENDC/PV.2).

Le même jour, le Secrétaire d'Etat américain a dit : "Nous nous accorderons, je crois, à reconnaître que cette Conférence se trouve devant une des tâches les plus urgentes et les plus difficiles qui incombent à l'humanité. Nous sommes heureux d'être associés dans cette entreprise aux représentants de pays qui, jusqu'ici, n'avaient pas été directement mêlés aux négociations sur le désarmement. La morne histoire de ces négociations montre que nous avons besoin de leur aide et de points de vue nouveaux. La présence de ces délégations nous rappelle que la course aux armements n'est pas la préoccupation exclusive des grandes puissances. Dans toutes les régions du monde, on trouve des pays aux prises avec leurs propres conflits et tensions et certains d'entre eux sont engagés dans des conflits armés. Nous ne sommes pas ici pour traiter exclusivement d'une seule lutte à laquelle seraient mêlés un petit nombre d'Etats puissants, avec le reste du monde comme spectateur. Chaque Etat doit contribuer à sa manière à créer les conditions d'un désarmement général" (ENDC/PV.2).

S'il a été décidé en 1978 d'abandonner l'institution de la coprésidence, nous continuons à être organisés conformément à la symétrie initiale fondée sur un nombre égal de participants des deux groupes ou blocs militaires auxquels s'ajoutent des représentants de pays non alignés ou neutres. Mais, je le répète, ce cadre est en train de se désintégrer et nous devons, partant, en concevoir un nouveau. Il est donc difficile d'examiner la question de l'élargissement de la composition de la Conférence conformément à ce qui a été convenu, c'est-à-dire, selon les paragraphes 14 et 15 du rapport de 1989 (CD/956), "de façon à maintenir un équilibre dans la composition de la Conférence". Quel équilibre ? Celui de 1962, ou un autre équilibre fondé sur des critères très différents ?

Nous sommes les témoins d'une évolution géopolitique qui nous dépasse. Nous avons assisté à la mise en branle d'un processus dont nous ignorons l'issue. Le nouvel ordre politico-militaire auquel il donnera naissance ne s'est pas encore forgé. Il en est encore au stade de la conception. Une certaine circonspection est donc recommandable lorsque nous examinerons la question de l'élargissement de la composition de la Conférence.

(M. Marín Bosch, Mexique)

Si j'ai parlé un peu longuement en cette occasion, c'est pour souligner l'importance que nous attachons à ces questions. Les observations qui précèdent, et qui nous l'espérons pourront être considérées comme utiles, sont inspirées par un esprit constructif et formulées avec le scepticisme révérencieux qui est de mise dans le cadre de nos débats.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique pour sa déclaration et ses aimables paroles à l'adresse du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, l'Ambassadeur Kostov.

M. KOSTOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois de mars, et de vous assurer que ma délégation et moi-même ne manquerons pas de vous apporter tout l'appui dont vous pourrez avoir besoin pour vous acquitter de vos responsabilités.

J'ajouterai à cela un mot de remerciement à l'intention de l'Ambassadeur Wagenmakers des Pays-Bas qui, en février, a dirigé nos travaux avec une compétence digne d'éloges.

Parlant ici cette année pour la première fois, j'aimerais saisir cette occasion d'accueillir mes collègues nouvellement nommés : les Ambassadeurs García Moritán de l'Argentine, Shannon du Canada, Hou Zhitong de la Chine, Pérez Novoa de Cuba, Negrotto Cambiaso de l'Italie, Donowaki du Japon, Ogada du Kenya, Marín Bosch du Mexique, Ledogar des Etats-Unis d'Amérique et Arteaga du Venezuela. En leur présentant tous mes vœux de succès à Genève, j'ajouterai que ma délégation et moi souhaitons maintenir avec eux les relations professionnelles et personnelles étroites que nous entretenions avec leurs prédécesseurs.

La session en cours de la Conférence du désarmement se tient à un moment de l'histoire où les perspectives d'instauration d'un type nouveau, démocratique et humain de relations internationales libérées de la crainte, des menaces mutuelles et de la méfiance sont plus brillantes que jamais. Sans faire un récit détaillé des événements passés, ce que nombre d'orateurs qui m'ont précédé ont fait de façon tout à fait objective, je voudrais simplement dire que j'ai moi aussi le sentiment, qui semble être un sentiment général, que nous avons dépassé le stade des affrontements et sommes entrés dans une ère caractérisée par le désir commun d'instaurer un monde pacifique reposant plus sur la confiance mutuelle et la collaboration que sur les armes. Nous espérons de tout coeur que la poursuite d'un dialogue fécond entre les Etats pour trouver des solutions équitables aux problèmes internationaux en suspens rendra ce processus irréversible.

De toute évidence, le caractère pragmatique des relations entre l'URSS et les Etats-Unis, leur collaboration croissante pour résoudre les conflits régionaux, le renforcement de leur dialogue pour régler les problèmes internationaux au niveau mondial et les progrès sensibles du désarmement bilatéral ont eu, et devraient continuer à avoir, un impact décisif sur

(M. Kostov, Bulgarie)

ce processus. A cet égard, nous pensons que la prochaine rencontre au sommet soviéto-américaine devrait consolider les tendances positives de la vie internationale et éloigner encore la menace nucléaire qui pèse sur l'humanité.

J'espère qu'on ne me reprochera pas de m'écarter de mon sujet si je me penche un peu sur les affaires européennes. En effet, pour reprendre les propos du Ministre bulgare des affaires étrangères, M. Dimitrov, ce que nous constatons actuellement en Europe, c'est la désintégration rapide de l'ordre international hérité de la guerre et qui reposait sur la bipolarité, la division et l'affrontement idéologique, politique et militaire. Il est inutile de dire que ce processus a des répercussions qui vont bien au-delà du continent européen.

Les événements récents en Europe sont marqués dans une grande mesure par l'aspiration à des changements radicaux dans la vie politique et économique des pays d'Europe de l'Est. Depuis le 10 novembre 1989, la Bulgarie a résolument entrepris de mettre sur pied un système politique démocratique multipartite et une économie de marché pluraliste, à orientation sociale. Des élections parlementaires libres avec candidatures multiples doivent se tenir dans quelques mois. En attendant, une table ronde regroupant des éléments représentatifs de l'ensemble de la société a été organisée pour examiner les principaux problèmes nationaux.

En politique étrangère, les priorités de la Bulgarie font elles aussi l'objet d'une redéfinition, compte tenu de ses intérêts nationaux et des changements rapides que connaît le monde. Conscients de faire partie intégrante de l'Europe, nous sommes déterminés à coopérer activement avec toutes les nations européennes pour formuler des modes d'action politique nouveaux et établir un système de sécurité efficace en Europe tout en allant dans le sens d'une intégration européenne toujours plus importante dans les domaines économique, humanitaire et autres. Nous sommes donc favorables à l'organisation, l'automne prochain, d'une réunion au sommet des 35 nations et pensons qu'il serait bon de préparer sans tarder cette rencontre. La Bulgarie estime qu'un accord entre les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie et de l'OTAN pourrait être signé à cette occasion et que de nouvelles mesures de renforcement de la sécurité et de la confiance pourraient y être définies. Selon nous, il faudrait également poursuivre sérieusement les entretiens sur les doctrines militaires. Le séminaire organisé à Vienne a constitué une première étape utile dans ce sens.

Au moment où elle définit sa position sur les questions que je viens de mentionner, la Bulgarie ne peut manquer de prendre en compte les réalités tangibles de la région à laquelle elle appartient, il va de soi qu'elle s'efforcera d'obtenir des garanties internationales effectives de sécurité. La sécurité, selon nous, n'est pas un jeu à somme nulle où l'un gagne ce que l'autre perd. Tout ce qui donne à un côté un avantage déstabilisant risque d'accroître la tension. C'est pourquoi nous nous opposerons à toute solution qui déboucherait sur une sécurité inégale pour telle région ou tels Etats. Voilà qui est particulièrement vrai pour le coin sud de l'Europe, où il y a en ce moment même des asymétries militaires prononcées. Il faut trouver des solutions mutuellement acceptables non seulement pour l'Europe centrale mais aussi pour les autres régions.

(M. Kostov, Bulgarie)

Pour en venir à ce qui concerne directement les travaux de la Conférence du désarmement, il y a lieu de regretter - et je ne suis pas le premier à le dire - que notre instance ait des difficultés à marcher de pair avec l'évolution de la situation mondiale. L'état d'avancement du désarmement multilatéral fait nettement contraste avec la tendance générale à la multilatéralisation croissante qui caractérise la vie internationale. Si cet organe de négociation représentatif continue à faire de l'art pour l'art sans obtenir de résultats, il sera de plus en plus difficile d'en justifier rationnellement l'existence devant l'opinion publique, à l'extérieur.

La Convention sur les armes chimiques constitue le seul accord multilatéral dans l'un des grands domaines du désarmement qui puisse être conclu dans l'avenir immédiat. La délégation bulgare se félicite que la Conférence ait rétabli sans tarder le Comité spécial des armes chimiques en le dotant d'un mandat issu d'un compromis raisonnable. Elle est convaincue que cet organe sera à même, sous la direction de l'Ambassadeur Hyltenius, de la Suède, d'enregistrer des progrès considérables qui nous rapprocheront de la conclusion de l'instrument.

Je ne vais pas aborder à ce stade le fond de la question et me limiterai à deux autres observations générales. La première a trait à la nécessité de conclure la convention dans les délais les plus rapprochés, comme l'ont recommandé les participants à la Conférence de Paris dans leur Déclaration finale et l'Assemblée générale des Nations Unies dans ses résolutions sur le désarmement. Non seulement cet instrument assurerait l'élimination de ces armes odieuses, ce qui constitue l'un des principaux objectifs du désarmement, mais il aurait aussi un grand effet sur les esprits, car il apporterait la preuve que la communauté internationale peut arriver à s'entendre sur des mesures de désarmement effectives. Il renforcerait par ailleurs la crédibilité de la Conférence, qui a été sérieusement entamée au cours des dix dernières années. Du point de vue politique comme sur le plan de l'organisation matérielle, le moment est particulièrement propice à une mobilisation des efforts pour conclure la convention. De l'aveu général, il n'existe aucun gros obstacle de nature politique, technique ou formelle au progrès des négociations; il y a abondance d'idées et de propositions concrètes touchant les questions en suspens; et la déclaration commune adoptée récemment par l'Union soviétique et les Etats-Unis a encore imprimé une nouvelle impulsion. Enfin, nous pouvons compter sur la sagesse collective et le dévouement des membres de cette instance. Comme l'a fait observer l'Ambassadeur Azambuja, du Brésil, "nous avons rassemblé pratiquement tous les éléments de construction indispensables" pour achever notre oeuvre.

Ma seconde observation a trait à la nécessité de faire en sorte que la future convention soit universelle et rapidement mise en oeuvre une fois signée. Nous sommes d'avis qu'il pourrait être très utile, à cet égard, de prévoir un certain nombre de mesures et d'activités de coopération à l'échelon régional avant la conclusion de la convention : en effet, étant donné la nature même des armes chimiques, c'est entre pays voisins ou appartenant à une même région géographique que les problèmes de sécurité les plus délicats risquent de se poser. Les mesures préliminaires auxquelles je fais allusion pourraient consister en déclarations de possession ou de non-possession d'armes chimiques, en déclarations politiques individuelles ou conjointes

(M. Kostov, Bulgarie)

des Etats de la région, par lesquelles ceux-ci feraient part de leur ferme intention de devenir parties originelles à la convention, mais aussi en inspections expérimentales réciproques, organisées par deux ou plusieurs Etats de la région, etc.

Les questions dites nucléaires gardent à nos yeux une importance primordiale et c'est pourquoi on ne saurait être satisfait de ce qui se passe à la Conférence du désarmement. La communauté internationale dans son ensemble en est arrivée à être pratiquement écartée de toute participation au règlement des problèmes posés par le désarmement nucléaire. La responsabilité particulière qu'ont l'Union soviétique et les Etats-Unis dans ce domaine n'a pas pour effet de dégager de leurs responsabilités les autres Etats dotés d'armes nucléaires, pas plus qu'elle n'éteint le droit et l'obligation qu'ont les Etats non dotés d'armes nucléaires de participer activement au règlement des problèmes considérés. Il appartient donc à la Conférence du désarmement de jouer le rôle d'instance principale dans ce domaine et de tracer des perspectives claires et réalistes en ce qui concerne les étapes du désarmement nucléaire, la place et le rôle des puissances nucléaires comme des Etats non dotés d'armes nucléaires dans la réalisation de ce désarmement, les rapports entre pourparlers bilatéraux et négociations multilatérales, y compris les principes et les modalités à suivre pour informer concrètement les membres de la Conférence de l'état d'avancement des pourparlers soviéto-américains et de toutes négociations futures auxquelles participeraient l'ensemble des Etats dotés d'armes nucléaires.

La Conférence a une autre tâche très importante à accomplir : l'élaboration d'arrangements visant à prévenir une guerre nucléaire, et de mécanismes pour ce faire. Elle a défini les principaux aspects du problème, mais n'a malheureusement encore rien entrepris de concret en ce qui concerne le point 3 de son ordre du jour. La délégation bulgare a appuyé le projet de mandat proposé par le Groupe des 21 dans le document CD/515/Rev.1, qui lui paraît être à la fois assez souple et complet pour qu'il soit possible d'examiner cette question quant au fond. En même temps, elle s'est déclarée prête à accepter d'autres procédures d'examen. A notre avis, il est temps de revoir nos positions sur ce point à la lumière des composantes actuelles de la sécurité, de l'évolution des idées quant au rang de priorité à accorder aux différents aspects du désarmement, et, aussi bien, des possibilités qui s'offrent concrètement à nous.

Pour prévenir la guerre nucléaire, il faut adopter toute une gamme de mesures, qui trouveraient difficilement leur place dans un seul accord. La Bulgarie reste favorable aux solutions radicales et globales - interdire l'emploi des armes nucléaires, par exemple. Mais en optant pour une telle démarche, il ne faudrait pas s'interdire d'envisager certaines mesures partielles visant par exemple à l'accroissement de la confiance, de la transparence et de la prévisibilité dans le domaine militaire, et à diminuer les risques de déclenchement d'une guerre, mesures qui auraient de bonnes chances d'être entérinées par la Conférence. L'idée de créer à l'échelon multilatéral un centre de réduction du risque nucléaire pourrait être tout à fait pertinente à cet égard.

(M. Kostov, Bulgarie)

Bref, il serait sans doute utile de choisir parmi l'ensemble de questions liées à la prévention d'une guerre nucléaire certains points qui se prêteraient à des mesures pratiques à mettre en oeuvre en priorité, et d'étudier les modalités éventuelles de négociations sur ces questions dans le cadre du point 3 de notre ordre du jour. A cet égard, la délégation bulgare appuie pleinement l'idée avancée par la Suède d'entamer au titre de ce point des négociations sur un accord multilatéral, visant à prévenir les incidents en haute mer et dans l'espace aérien surjacent.

Notre conception du problème que posent les "garanties négatives de sécurité" a été développée en détail à maintes occasions. Je voudrais aujourd'hui mettre en relief certains points, avant que le Comité spécial reprenne l'examen de cette question. La quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération devant se tenir bientôt, il est urgent que la Conférence du désarmement aborde dans un esprit constructif la question de savoir comment elle peut le mieux contribuer à l'avenir à développer encore les garanties de sécurité dont disposent à présent les Etats non dotés d'armes nucléaires. La délégation bulgare prend bonne note de la nouvelle proposition nigériane, publiée sous la cote CD/967, et l'examinera avec soin. A notre avis, le moyen le plus efficace et le plus fiable de résoudre le problème est d'adopter un instrument international ayant un caractère juridiquement contraignant, auquel seraient parties les Etats dotés d'armes nucléaires comme les autres. Selon nous, un instrument multilatéral de ce genre présenterait plusieurs avantages par rapport aux déclarations unilatérales. Etant donné, toutefois, les difficultés à obtenir un consensus sur l'idée de conclure rapidement un traité, nous nous sommes aussi déclarés prêts à envisager d'autres solutions parallèles, notamment l'adoption d'éventuelles mesures provisoires, qui pourraient être conçues comme des arrangements contribuant à la réalisation de notre objectif final.

Avant de conclure, je voudrais aborder brièvement la question de l'interdiction des essais nucléaires. Il semble que tout ait été dit à ce propos. Qu'il me soit permis, cependant, de souligner à nouveau cette idée à laquelle je crois, que l'arrêt et l'interdiction totale des essais nucléaires constituent le principal moyen de freiner la course aux armements nucléaires, et ce, d'autant plus qu'un processus de désarmement nucléaire effectif a été engagé. Espérons que, durant la première partie de sa session, la Conférence du désarmement s'acquittera enfin des tâches qui lui ont été confiées dans ce domaine; je souhaite à l'Ambassadeur Donowaki, du Japon, d'obtenir rapidement des résultats à cet égard.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées. La liste des orateurs est maintenant épuisée. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ?

Je voudrais vous informer que lors de notre prochaine réunion plénière, le jeudi 8 mars, je soumettrai à la Conférence pour adoption la demande d'un Etat non membre, en l'occurrence le Portugal, de participer aux travaux de la Conférence et de ses organes subsidiaires.

(Le Président)

Je vous annonce également que, à la séance plénière de jeudi, nous aurons la visite des participantes à la réunion organisée aujourd'hui au Palais des Nations, pour la Journée internationale de la femme. A l'occasion de cette visite, qui comme vous le savez a lieu chaque année lors de la célébration de la Journée internationale de la femme, le Secrétaire général de la Conférence donnera lecture d'un message. Le représentant de la Suède est inscrit sur la liste des orateurs pour jeudi et j'espère que d'autres représentants prendront aussi la parole afin de donner matière à réflexion à nos hôtes.

Comme il n'y a plus de question à traiter pour l'heure, je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 8 mars, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 55.
